

Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
Le 18 décembre,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 11 décembre 2024 et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le 26 décembre 2024*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,

Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Saïd LAOUADI, Adjoints au Maire,

Etienne DELEPAUT, Fatima KARRAD, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Rafik BZIOUI, Gaëtan DECOSTER, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers

Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Karima CHOUIA ayant donné procuration à Mathilde LOUCHART
Sabine HONORE ayant donné procuration à Francis VERCAMER
Fabienne LEPERS ayant donné procuration à Kamel MAHTOUR
Thérèse NOCLAIN ayant donné procuration à Thibaut THIEFFRY
Laurent PASTOUR ayant donné procuration à Bruno DUQUESNOY
Christelle DUTRIAUX ayant donné procuration à Jean-François LECLERCQ

DEL/2024/SP/134
RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS - SPORTS

Par différentes délibérations, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de mise à disposition de locaux de plusieurs associations. Certaines étant à échéance, il convient de les renouveler.

Lors de l'attribution d'aides aux associations et en respect de la réglementation en vigueur, la Ville privilégie l'intérêt local. Ce dernier désigne l'intérêt direct ou indirect apporté aux Hémois. Les associations sont ainsi invitées à privilégier les inscriptions des adhérents et usagers hémois à minimum 50% et à mettre en place une politique tarifaire différenciée pour les Hémois et les extérieurs. En outre, la trésorerie des associations ne peut être nettement plus élevée que le montant de la subvention demandée, en l'occurrence, pas plus de 6 mois de fonds de roulement pour les associations ayant des salariés. Enfin, il est suggéré d'assurer une recherche de financement diversifiée.

Vu l'avis conforme de la commission Finances, Economie, Administration Générale du 9 décembre 2024,

Vu l'avis consultatif de la Commission Sports du 7 décembre 2024,

A l'exception des élus intéressés ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal :

- accepte les termes des conventions ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents concernant les associations reprises ci-dessous.

33	ACTIGYM	Convention de mise à disposition de locaux
34	ACTION BOXE	Convention de mise à disposition de locaux
35	ASC 59	Convention de mise à disposition de locaux
36	BOXING CLUB HEMOIS	Convention de mise à disposition de locaux
37	BUDO SYSTEME DEFENSE ARTS MARTIAUX 59	Convention de mise à disposition de locaux
38	GYM VOLONTAIRE HEM BEAUMONT	Convention de mise à disposition de locaux
39	GYM VOLONTAIRE HEM SPORTS	Convention de mise à disposition de locaux
40	HEM ATHLETIC CLUB	Convention de mise à disposition de locaux
41	HEM BADMINTON	Convention de mise à disposition de locaux
42	HEM HAND BALL CLUB	Convention de mise à disposition de locaux
43	HEM TENNIS CLUB	Convention de mise à disposition de locaux
44	HEM TOP TEAM	Convention de mise à disposition de locaux
45	HEM SPORT BASKET	Convention de mise à disposition de locaux
46	I FIT GOOD	Convention de mise à disposition de locaux
47	J'HEM PECHE	Convention de mise à disposition de locaux
48	JUDO CLUB DE HEM	Convention de mise à disposition de locaux
49	LA VAILLANTE	Convention de mise à disposition de locaux
50	OLYMPIC HEMOIS FOOTBALL CLUB	Convention de mise à disposition de locaux
52	PETANQUE CLUB	Convention de mise à disposition de locaux
53	PING PONG CLUB	Convention de mise à disposition de locaux
54	ROUBAIX HEM FUTSAL METROPOLE	Convention de mise à disposition de locaux

Comme suit :

Considérant la prévention des conflits d'intérêt et conformément à la règle de participation aux votes qui a été présentée en préambule de la délibération relative aux renouvellements de conventions associatives sportives,

La convention de mise à disposition de locaux n°33 à l'association ACTIGYM a été adoptée à 31 voix pour ; Monsieur Jacques DUPONT et Madame Blandine LEPLAT n'ayant pas pris part au vote,

La convention de mise à disposition de locaux n°41 à l'association HEM BADMINTON a été adoptée à 32 voix pour ; Madame Barbara RUBIO COQUEMPOT n'ayant pas pris part au vote,

La convention de mise à disposition de locaux n°42 à l'association HEM HANDBALL CLUB a été adoptée à 32 voix pour ; Madame Chrystelle DUTRIAUX n'ayant pas pris part au vote,

La convention de mise à disposition de locaux n°49 à l'association LA VAILLANTE a été adoptée à 32 voix pour ; Monsieur Jean Adrien MALAIZE n'ayant pas pris part au vote,

La convention de mise à disposition de locaux n°50 à l'association OLYMPIC HEMOIS a été adoptée à 32 voix pour ; Monsieur Kamel MATHOUR n'ayant pas pris part au vote,

La convention de mise à disposition de locaux n°52 à l'association Pétanque club a été adoptée à 31 voix pour ; Madame Sabine HONORE, Monsieur Etienne DELEPAUT (déport au profit de Pascal NYS) n'ayant pas pris part au vote,

Les autres conventions n°34 à 40, n° 43 à 48, n° 53 et 54 ont quant à elles été adoptées à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

